

1. Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°DNCMP/.....5...../T/2018 relatif aux travaux de construction de lignes électriques Moyenne et Basse Tension de Bumba en commune Musigati, Kinini et Karehe en commune Rango .

Date de Publication : Le 4/.....3...../2018

Date d'ouverture des Offres : Le 21/.....3...../2018 à 10 heures 30 minutes

Objet de l'Appel d'Offres

2. L'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale relance un Avis d'Appel d'Offres aux Entreprises Nationales admises à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la construction des lignes électriques Moyenne et Basse Tension de Bumba en commune Musigati, Kinini et Karehe en commune Rango.

Financement du marché

2. le financement pour la réalisation de ces travaux sera assuré à 100% par l'Etat du Burundi sur sa prévision budgétaire de l'Exercice 2018.
3. Le Maître de l'Ouvrage délégué est l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER).
4. L'administration auprès de laquelle sera conclu le marché est l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale/Ministère de l'Energie et des Mines.

5. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert N° : DNCMP/...../T/2018 avec publication ouverte (Avis d'Appel d'Offres Ouvert) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du BURUNDI.

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont répartis en deux (2) Lots:

Lot 1 : Construction des Lignes moyenne et basse tension de Bumba
(MT :2.6 km et BT :0,91 km).

Lot2 : Construction des Lignes moyenne et basse tension de Kinini et Karehe
(MT : 52 km et BT : 5 km).

6. L'ensemble des travaux sont à réaliser dans un délai maximum de :
*Quatre (4) mois pour le lot N°1
*Six (6) mois pour le lot N°2

Condition de participation

7. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les conditions juridiques et techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
8. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code révisé des Marchés publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures 30 minutes (heures locales) au Secrétariat de l'Agence Burundaise de

